



Déclaration spontanée de conformité pour l'accès à sedex dans le cadre de l'harmonisation des registres

Nous confirmons par la présente que l'application nommée ci-dessous est conforme aux exigences de la loi sur l'harmonisation de registres (RS 431.02) et adaptée au raccordement à la plateforme de communication sedex:

Fournisseur:

Application:

Version:

	71	72	85	86	93	94	99	
Pour les types	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
de messages:	112	[CT]10001	[CT]10099	135	136	20001	20101	20201
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

La conformité à sedex est assurée à travers les points suivants:

1. Codification selon le « Catalogue officiel des caractères » de l'Office fédéral de la statistique (OFS) publié par l'OFS.
2. Développement de l'interface sedex conformément à la version en vigueur du manuel sedex publié par l'OFS.
3. Création et traitement des schémas XML exigés par l'OFS.
4. Utilisation des services proposés par l'OFS pour la récupération des informations sur les communes et les services administratifs.
5. Test de l'application selon les instructions contenues dans les manuels mentionnés ci-dessus.
6. L'application mentionnée ci-dessus est capable de s'interfacer avec les différents répertoires du client sedex.
7. L'enveloppe est construite correctement en tenant compte de l'adressage prédéfini.

Le fournisseur de logiciel soussigné garantit que sedex ne sera pas utilisé de manière abusive.

Veuillez retourner cette déclaration à l'adresse suivante:

Office fédéral de la statistique
Section sedex et registres
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

Ou

harm@bfs.admin.ch